

ACTION URGENTE

UN TRIBUNAL PROLONGE DE 15 JOURS LA DÉTENTION DE TROIS MILITANTS

La détention de Taher Mokhtar et de deux autres militants vient d'être renouvelée une deuxième fois, pour 15 jours supplémentaires. Ils sont la cible d'accusations infondées et risquent toujours d'être victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Taher Mokhtar aurait été roué de coups par des policiers le 7 février. Le 14 février, le tribunal correctionnel d'Abdeen a statué que **Taher Mokhtar, Hossameldine Hammad** et **Ahmed Mohamed Hassan** seront retenus en détention pendant 15 jours supplémentaires. Leur détention avait déjà été renouvelée pour 15 jours le 31 janvier, afin de permettre au procureur général de poursuivre les investigations.

Les trois militants avaient été arrêtés le 14 janvier par des policiers en civil, dans leur appartement du centre du Caire. Ils sont notamment accusés de « possession de tracts appelant à modifier la Constitution et à renverser le régime », « incitation à manifester » et « participation à des manifestations et des violences depuis le 25 janvier 2011 ».

Ils sont actuellement détenus à la section des investigations dans le complexe pénitentiaire de Tora, au Caire. Ils ont tout d'abord été enfermés dans une cellule pendant 13 jours pour des bilans médicaux. Une fois ces examens terminés, Taher Mokhtar, à la différence de ses codétenus, n'a pas été transféré dans une cellule ordinaire. Lorsqu'il a demandé pourquoi il n'était pas transféré avec les autres détenus, il a été roué de coups par les policiers. Il a été autorisé à les rejoindre lorsque les policiers ont découvert qu'il était membre du Syndicat des médecins égyptiens. Deux jours plus tard, le Syndicat a déposé plainte auprès du procureur et du ministre de l'Intérieur, et demandé la tenue d'une enquête sur le traitement infligé à Taher Mokhtar. Le Syndicat a également demandé qu'un de ses médecins soit autorisé à lui rendre visite.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités égyptiennes à diligenter dans les meilleurs délais une enquête indépendante et impartiale sur les allégations indiquant que Taher Mokhtar a été battu en détention et à traduire les responsables présumés en justice ;
- invitez-les à mettre fin à l'information judiciaire concernant les trois militants (nommez-les) car ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leurs droits humains, et à les libérer immédiatement ;
- exhortez-les à faire en sorte que les trois militants ne soient pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} AVRIL 2016 À :

Procureur général

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor

Madinat Al-Rihab

New Cairo, Égypte

Formule d'appel : *Dear Counsellor, / Monsieur le Procureur général,*

Président de l'Égypte

Abdel Fattah al Sissi

Office of the President

Al Ittihadia Palace

Cairo, Égypte

Fax : +202 2 391 1441

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : @AlsisiOfficial

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires

étrangères, chargée des droits humains

Mahy Hassan Abdel Latif

Ministry of Foreign Affairs

Corniche al-Nil, Cairo, Égypte

Fax : +202 2574 9713

Courriel : Contact.US@mfa.gov.eg

Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de

l'AU 15/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/3251/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN TRIBUNAL PROLONGE DE 15 JOURS LA DÉTENTION DE TROIS MILITANTS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 14 janvier en début d'après-midi, des policiers en civil du poste d'Abdeen sont arrivés à l'appartement où vivaient Taher Mokhtar, Hossameldine Hammad et Ahmed Mohamed Hassan, dans le centre du Caire. Ils ont demandé à fouiller les lieux en prétextant qu'ils procédaient à un contrôle de routine dans les logements voisins de la place Tahrir à l'approche de l'anniversaire de la « Révolution du 25 janvier », qui donnerait certainement lieu à des manifestations de rue. Le ministère de l'Intérieur est situé non loin de là. L'avocat Mokhtar Mounir Himidah se trouvait dans le quartier et l'un des trois hommes l'a contacté. Lorsqu'il est arrivé à l'appartement, il a demandé aux agents s'ils disposaient d'un mandat de perquisition et ils lui ont répondu que non. Ils ont quand même fouillé l'appartement et saisi trois téléphones portables, plusieurs ordinateurs portables, des documents du Syndicat des médecins égyptiens et d'autres objets. Ils ont aussi pris les papiers d'identité de l'avocat et les ont photocopiés avant de les lui restituer.

Des agents de la sécurité nationale ont interrogé Taher Mokhtar, Hossameldine Hammad et Ahmed Mohamed Hassan pendant neuf heures au poste de police d'Abdeen sans qu'un avocat ne soit présent. Les avocats n'ont pas pu consulter les minutes de l'interrogatoire. Ils ont rédigé un rapport, qu'ils ont transmis sur place à l'avocat le 15 janvier à 3 heures du matin. Les trois hommes cités sont aujourd'hui accusés d'avoir été en possession de tracts appelant à modifier la Constitution et à renverser le régime, d'avoir organisé des réunions dans leur appartement afin d'inciter à manifester le 25 janvier 2016, d'avoir participé à des manifestations et des violences depuis le 25 janvier 2011 (sans référence à un événement en particulier) et de s'être appuyés sur les actes isolés de certains policiers pour inciter la population à demander la modification de la Constitution et à détruire des installations publiques. L'avocat de la défense a également pu consulter le mandat de perquisition qui, selon lui, a été ant-daté au 14 janvier 2016.

Leur détention provisoire a été prolongée de 15 jours le 31 janvier, et une nouvelle fois le 14 février, par le tribunal correctionnel d'Abdeen. Quatorze organisations égyptiennes de défense des droits humains ont signé un appel en faveur de la libération de Taher Mokhtar. Le Syndicat des médecins égyptiens, tout particulièrement, fait activement campagne pour sa libération. Militant reconnu, Taher Mokhtar est membre du Syndicat qui défend le droit des détenus aux soins médicaux, ainsi que les droits des travailleurs, des minorités et surtout des réfugiés. Le Syndicat des médecins égyptiens est un syndicat indépendant qui défend les droits des médecins en Égypte et œuvre en faveur de la santé des détenus et du reste de la population.

Noms : Taher Mokhtar, Hossameldine Hammad, Ahmed Mohamed Hassan
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 15/16, MDE 12/3465/2016, 19 février 2016